

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **50, avenue Elmwood** et portant sur l'objet suivant :
- La demande de dérogation mineure vise à régulariser une distance de 1,50m au lieu de 1,45m entre la piscine et un bâtiment accessoire, dérogeant ainsi à l'article 16.1.1.1 b) du *Règlement de zonage* (1177).

L'immeuble est situé dans la zone RA-17 du *Règlement de zonage* (1177) et les zones contiguës sont les suivantes : RA-4, RA-11, RA-18, RB-3, RB-15, PA-2, PA-3, PB-3 et PB-4.



- 2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi, 5 décembre 2023** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la régularisation de la distance entre la piscine et un bâtiment accessoire au 50, avenue Elmwood, sera réputé conformes aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont.



Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement
– Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 438 826-2178.

Montréal, le 9 novembre 2023

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate